

Département des Ardennes

COMMUNE DE FROMELENNES



PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal
du
soumettant à l'enquête publique
le projet de révision générale
du Plan Local d'Urbanisme.

Cachet de la Mairie et signature du Maire

Pascal GILLAUX

*Document initial
approuvé le 20 mai 1988*



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 avenue Philippoteaux - BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	

P.L.U. de FROMELENNES

COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION ENVIRONNEMENTAL

1A	RÉSUMÉ NON TECHNIQUE (R.N.T.)
1B	ANNEXES

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)

3. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (O.A.P.)

4. RÈGLEMENT

4A	Document écrit du RÈGLEMENT		
	Documents graphiques du RÈGLEMENT		
4B	Document graphique du RÈGLEMENT	Ensemble du territoire	1/7500 ^{ème}
4C1	Document graphique du RÈGLEMENT	"Fromelennes"	1/2000 ^{ème}
4C2	Document graphique du RÈGLEMENT	"Flohimont" et "Moulin d'Olenne"	1/2000 ^{ème}

5. ANNEXES

5A	Document écrit des ANNEXES		
	Documents graphiques des ANNEXES		
5B1	Plan des réseaux d'eau potable	"Fromelennes"	1/2000 ^{ème}
5B2	Plan des réseaux d'eau potable	"Flohimont "	1/2000 ^{ème}
5C1	Plan des réseaux d'assainissement	"Fromelennes"	1/2000 ^{ème}
5C2	Plan des réseaux d'assainissement	"Flohimont "	1/2000 ^{ème}
5D1	Plan Servitudes et informations de la DDT 08		1/10000 ^{ème}
5D2	Plan Informations de la DDT 08		1/10000 ^{ème}
5E	Plan Annexes - Informations Droit de Préemption urbain Zone d'isolement acoustique		1/5000 ^{ème}

AUTRES DOCUMENTS

6	Autres pièces obligatoires		
	6A	Porter à Connaissance de l'État	P.A.C.
	6B	Avis rendus sur le projet de P.L.U. arrêté par le Conseil Municipal	
7	Arrêté municipal soumettant à l'enquête publique le projet de P.L.U.		
8	Compléments au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement		

MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques** : pièce 4B au 1/7500^{ème} et pièces 4C1 et 4C2 au 1/2000^{ème}, la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un emplacement réservé.
- Consulter dans **le règlement** (pièce 4A) :
 - a) Les dispositions générales (Titre I),
 - b) Les règles applicables à la zone concernée (Titres II, III, IV, V),
 - c) Éventuellement les dispositions à l'emplacement réservé (Titre VI).
- Vérifier sur **les plans des servitudes d'utilité publique**(pièce 5D) si votre terrain est grevé d'une servitude, et consulter les textes réglementaires figurant dans le document écrit (pièce 5A).
- Sur **les autres annexes**, figurent les schémas des réseaux d'eau potable (pièce 5B) et d'assainissement existants ou projetés (pièce 5C), le périmètre dans lequel s'applique le Droit de Préemption Urbain (pièce 5E).